

ANNEXE CONTRAT D'EQUIPEMENT N°3 I
Modalités de calcul de la subvention con

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
 Reçu en préfecture le 19/12/2022
 Publié le 19/12/2022
 ID : 082-228200010-20221201-CP2022_12_34-DE

Nature des opérations	Coût H.T.	Dépense éligible	Taux	Subventions
<u>REHABILITATION ET CREATION DE BATIMENTS COMMUNAUX</u>				
1 – travaux de rénovation de la maison des associations BCTR/00005512	58 803,76 €	58 803 €	39 %	22 933 €
2 – création d'un WC public dans un bâtiment communal à côté de l'église BCTR/00005225	23 500,00 €	23 500 €	39 %	9 165 €
<u>AMENAGEMENTS DE VILLAGES</u>				
3 – aménagement et sécurisation des espaces de stockage des ateliers municipaux VIAM/00005221	17 500,40 €	17 500 €	39 %	6 825 €
4 – aménagement de la cour de l'école VIAM/00005222	87 034,00 €	87 034 €	39 %	33 943 €
5 – création de deux sentiers à mobilité douce dans le bourg VIAM/00005356	93 738,00 €	93 738 €	39 %	36 557 €
<u>ACTIONS PUBLIQUES DE MISE EN VALEUR DES BOURGS</u>				
6 – aménagement de la place de la mairie et des voies adjacentes OPAA/00005224	640 103,00 €	554 523 €	25 %	138 630 €
<u>CREATION / EXTENSION ET REHABILITATION DE CIMETIERES</u>				
7 – création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière CIME/00005223	4 083,33 €	4 083 €	39 %	1 592 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 19/12/2022

ID : 082-228200010-20221201-CP2022_12_34-DE

Nature des opérations	Coût H.T.	Dépense éligible		
<p align="center"><u>AIDE A L'AMENAGEMENT D'AIRES DE COVOITURAGE ET AU DEVELOPPEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES</u></p> <p>8 – création d'un parking de covoiturage avenue de Gascogne RD14 COBO/00004998</p>	74 123,00 €	65 123 €	35 %	22 793 €
<p align="center">SUBVENTION GLOBALISÉE</p>	<p align="center">272 438 €</p>			

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	998 885,49 €
Dépense subventionnable H.T.	904 304 €
Subvention globalisée	272 438 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	27,27 %

Le Président,

Michel WEILL